

Attention changements  
pendant l'épidémie

# Commune de Barbuise

Heures d'ouverture au public  
Lundi : 17h00 – 18h30  
Mercredi : 13h30 – 18h30  
Samedi : 09h30 – 11h30

Dimanche 24 mai 2020



# Infos.....!

N° 199

## Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2020.

**Présents :** Mr BOYER Alain, Mr GRANGÉ Sylvain, Mr DHENIN Florian, Mr MARTHELEUR Arnaud, ROUX Jean-Christophe, Mme COLSON Bénédicte, Mr LIARD Philippe, Mme ROMEI Corinne, Mme TAUPIN Elodie, Mme PEROTTI Marie, Mr VIAL Stéphane.

**Excusé :** Néant - **Absent :** Néant - **Pouvoir :** Néant.

### 1– Installation du nouveau Conseil Municipal, suite au scrutin du 15 mars 2020 :

Alain BOYER, maire sortant, installe le nouveau Conseil Municipal qui se compose comme suit (ordre alphabétique) :

- BOYER Alain,
- COLSON Bénédicte,
- DHENIN Florian,
- GRANGÉ Sylvain,
- LIARD Philippe,
- MARTHELEUR Arnaud,
- PEROTTI Marie,
- ROMEI Corinne,
- ROUX Jean Christophe,
- TAUPIN Elodie,
- VIAL Stéphane.

### 2 –Election du Maire :

Le Conseil Municipal nouvellement installé, sous la présidence de Boyer Alain, membre le plus âgé, a procédé à l'élection de son maire:

Candidat : BOYER Alain :

Nombre de votants : 11

Nombre de Suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins Blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité Absolue : 6

Suffrages obtenus :

BOYER Alain : 10

**Alain Boyer a été proclamé maire et a été immédiatement installé.**

### 3 –Détermination du nombre de maires-adjoints:

Le maire, nouvellement installé, vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 2122-2;

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal;

Considérant que ce pourcentage pour la commune donne un effectif maximum de trois adjoints

Propose au Conseil Municipal que 3 maires-adjoints soient nommés, un pour chacun des trois hameaux de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, **la création de trois postes de maire adjoint.**

### 4- Election du premier adjoint :

Le Conseil Municipal, installé, sous la présidence de Boyer Alain, maire, a procédé à l'élection du premier adjoint :

Candidat : GRANGÉ Sylvain

Nombre de votants : 11

Nombre de Suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de bulletins Blancs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	09
Majorité Absolue :	5
<u>Suffrages obtenus :</u>	
GRANGÉ Sylvain :	09

**Monsieur GRANGÉ Sylvain a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.**

#### **5- Election du deuxième adjoint :**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Boyer Alain, maire, a procédé à l'élection du deuxième adjoint:

Candidat : DHENIN Florian :	
Nombre de votants :	11
Nombre de Suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de bulletins Blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité Absolue :	6

<u>Suffrages obtenus :</u>	
DHENIN Florian :	10

**Monsieur DHENIN Florian a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.**

#### **6- Election du troisième adjoint :**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Boyer Alain, maire, a procédé à l'élection du troisième adjoint:

Candidat : MARTHELEUR Arnaud :	
Nombre de votants :	11
Nombre de Suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de bulletins Blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité Absolue :	6

<u>Suffrages obtenus :</u>	
MARTHELEUR Arnaud :	10

**Monsieur MARTHELEUR Arnaud a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.30.*

### **Informations:**

**Coupure d'électricité :** Une coupure du réseau électrique s'est produite hier au soir, samedi 23 mai, vers 21h 45, sur une partie du hameau de Soulaunoy.

#### **Que faire lors d'une telle situation ?**

**Vous devez sans tarder contacter le service dépannage urgent d'EDF au 03 25 79 00 00** (numéro figurant sur vos factures), ensuite, seulement ensuite, vous pouvez m'appeler afin que je m'informe des causes de la panne et surtout de l'heure du rétablissement du courant.

Les techniciens d'EDF, ne peuvent intervenir à ma demande que si je suis personnellement impacté par la coupure, ils se doivent de faire des tests avant de déplacer une équipe de maintenance.

Dès que la panne est identifiée, ils me donneront les informations utiles que je pourrai ensuite vous transmettre.

Vous avez été quelques uns à m'envoyer un mail hier au soir sur la boîte mails de la commune ...! Je suis désolé, mais à 22 h00, en général, je ne suis plus devant mon ordinateur à la mairie.....!

Dans un cas comme celui-ci, je ne peux communiquer les informations délivrées par EDF qu'aux seules personnes qui ont bien voulu me confier leur numéro de portable.

**Prochaine réunion de votre Conseil Municipal:** Votre Conseil Municipal se réunira le samedi 30 mai à 09h00 à la salle polyvalente (distanciements sociaux).

#### **A l'ordre du jour :**

- Délégation des pouvoirs donnés au maire et aux maires-adjoints.
- Indemnités des élus,
- Indemnité de conseil attribuée au Receveur Municipal,
- Nomination des commissions internes,
- Nominations des élus auprès des diverses structures intercommunales,
- Nomination de la commission d'appel d'offres,
- Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.),

- Présentation des grandes lignes du budget primitif 2020
- Questions diverses.

**COVID 19 : Distribution de masques** : Les distributions de masques devraient être terminées dimanche soir, 24 mai. Chaque habitant devrait alors être en possession de 2 masques tissu, lavables et réutilisables. Il est tout à fait possible que nous ayons commis quelques omissions.... ! Si tel était le cas, n'hésitez pas à me contacter, je me ferais un plaisir de rectifier nos erreurs.  
Merci aux élus qui se sont chargés de la distribution...

Avec l'expression de mon dévouement,  
Le maire



Alain Boyer